



# académie

## bulletin académique



n° **464**



du 29 juin 2009

## SOMMAIRE

<b>CABINET DU RECTEUR</b>	
- Mission d'insertion : Plan d'action académique et appel à projets	<b>1</b>
<b>DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
- Profil de poste pour un détachement d'une personne de l'Education Nationale	<b>11</b>
<b>DIVISION FINANCIERE</b>	
- Carte académique des agences comptables à la rentrée scolaire 2009	<b>13</b>
<b>DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE</b>	
- Appel à candidatures pour les formations préparatoires au 2CA-SH des personnels du second degré titulaires - Année scolaire 2009-2010	<b>28</b>
<b>SERVICE VIE SCOLAIRE</b>	
- Arrête modificatif relatif à la composition de la commission académique d'appel de décision de conseil de discipline des EPLE	<b>35</b>

## CABINET DU RECTEUR

CAB/09-464-35 du 29/06/2009

### **MISSION D'INSERTION : PLAN D'ACTION ACADEMIQUE ET APPEL A PROJETS**

Références : Loi d'orientation - avril 2005 - Circulaire rectorale - BA n 319 du 23 mai 2005 - Programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen - Programme Nouvelles Chances - B.O. du 27-05-1999 - Cahiers des charges des actions de prévention des ruptures, des actions de remotivation, et des actions de qualification - BA n 124, octobre 2003 (\*) - Projets Annuels de Performance Académique (PAPA) - BA spécial MGI n 175 du 20 novembre 2006 - Projet d'académie 2007-2010 - Circulaire du 20-05-2009 : Préparation de la rentrée

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Cabinet du Recteur - Mission Insertion - DOS LP

### **LE PLAN D'ACTION ACADEMIQUE**

#### **I - Le contexte national et européen**

Depuis 1989, et conformément aux priorités européennes, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'amener la totalité d'une classe d'âge à, au moins, une qualification reconnue de niveau V. Plus de 6% d'une classe d'âge sortant encore aujourd'hui sans qualification, cet objectif a été réaffirmé par la récente loi d'orientation.

Parmi les 15 priorités déclinées dans la circulaire Préparation de la rentrée 2009, deux d'entre elles concernent précisément cet objectif : améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté et prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire, la lutte contre le décrochage étant « une priorité absolue ».

Pour cela, le ministère a mis en place la Mission Générale d'Insertion (MGI) qui vise à accompagner vers la certification professionnelle les élèves sortant sans qualification de la scolarité obligatoire. Afin de renforcer le rôle de la M.G.I., il a élaboré le programme Nouvelles Chances avec l'objectif de prévenir les risques d'abandon prématuré, en développant des actions adaptées aux jeunes les plus en difficulté au sein du système scolaire.

L'ensemble de ces dispositifs a reçu le soutien du Conseil régional et du Fonds Social Européen.

(\*) Ces documents et les fiches outils sont publiés sur le site académique

[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)> la formation professionnelle>la mission d'insertion

## II - Le contexte académique

### - les données à prendre en compte :

- Le nombre **estimé** de sortants sans qualification (niveaux V bis et VI) pour l'académie, selon les données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère, a diminué mais il reste encore important :

- en 1999 : 2677 élèves - en 2001 : 2419 élèves
- en 2002 : 2383 - en 2003 : 2174
- en 2004 : 1831 – en 2005 : 1806 (soit 5.1% pour 5.5% France métropolitaine)
- en 2006 : 2 247 soit 5.9% (pour 2006, l'estimation est provisoire car l'utilisation du nouveau système d'information sur les apprentis (SIFA) perturbe la continuité de l'historique : en effet, cette nouvelle application tient compte et des antennes délocalisées hors académie et des migrations inter académiques)
- en 2007 : 1816 élèves (soit 4.8% pour 5.6 France métropolitaine)

- **Un public scolaire fragile** doit particulièrement attirer l'attention des équipes éducatives qui demeurent responsables du devenir des élèves :

- les élèves qui vont sortir en juin 2009 de 3<sup>ème</sup> d'insertion (782) et de 3<sup>ème</sup> Segpa (932)
- les élèves non francophones nouvellement arrivés en France
- les collégiens qui ont au minimum deux ans de retard : 3.3% des élèves de 4<sup>ème</sup> (1147 élèves) - 4% de 3<sup>ème</sup> générale (1353 élèves)
- les élèves qui ont abandonné leur scolarité depuis la rentrée 2008 : 1513 élèves, hors SEGPA, (pour 1258 l'année précédente pour la même période) dont 375 élèves sortis du cycle général et 982 du cycle professionnel.  
(Source DAEC – Avril 2009)

- En PACA où le taux de chômage est supérieur à celui de la France métropolitaine - 10.3% pour 8.7 – (Source INSEE – *Taux de chômage localisés -Estimations provisoires au 1<sup>er</sup> trimestre 2009*) **l'insertion professionnelle** est encore plus difficile pour les jeunes : le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie ABC (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite) a augmenté de 2.4% au mois de mars 2009, avec une tendance annuelle en forte hausse (+ 24.1%)  
Source DRTEFP – *Conjonctures – mars 2009*.

Ce, alors que l'enquête IVA 2008 (Insertion dans la Vie Active) pour les sortants de juin 2007 enquêtés 7 mois après leur sortie, a confirmé que l'accès à l'emploi non aidé, quoique encore faible, tendait à se redresser en début d'année 2008 : 53% en activité – pour 33% en 2006 et 32% en 2005.

- **Une politique académique à intensifier** en conjuguant les réponses structurelles dans le cadre de la démarche de plan stratégique au niveau des bassins de formation (CAP accueillant prioritairement les élèves de SEGPA et de 3<sup>ème</sup> d'insertion) et les actions conjoncturelles : actions de lutte contre la déscolarisation et actions de qualification.

Ces préoccupations sont au cœur des **Projets Annuels de Performance Académique (PAPA)** que chaque établissement doit décliner en PAPet (Projet Annuel de Performance de l'Etablissement).

## **Les objectifs des PAPA :**

- **conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

### **Indicateurs :**

- passer de 5.1% de sorties sans qualification en 2005 à 3.3% en 2010, soit une diminution de 20% par an

- **diversifier les modalités de la formation professionnelle**

### **Indicateurs**

- améliorer le taux d'accès à la formation professionnelle et à la qualification des élèves de SEGPA et de 3<sup>ème</sup> d'insertion : en 2010, 80% de l'effectif et 60% de réussite au diplôme

- conduire 90% des jeunes pris en charge par la MGI à des poursuites d'études

- **favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

### **Indicateurs :**

- diminuer de 2% par an les taux de redoublement de seconde (flux constaté à la rentrée 2008 : 14.2%, pour 16.1% R 2007)

- augmenter chaque année l'offre de formation professionnelle en CAP:

Ainsi, pour la rentrée 2009, en accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle c'est 640 places en première année de CAP qui ont été créées.

## **III - Le plan d'action**

Pour atteindre les objectifs ambitieux des PAPA, nous possédons les outils et avons expérimenté les démarches permettant de traiter les sorties sans qualification : nous devons mettre en place une stratégie permettant de mieux repérer et évaluer la population cible de notre action et y consacrer les moyens correspondants :

Orienté prioritairement sur l'accès, direct ou différé, des élèves les plus fragiles vers la qualification professionnelle, le plan d'action s'organise autour de trois axes, en liaison avec nos partenaires : entreprises, Région, missions locales, CFA, chambre des métiers, associations socio-éducatives, P.J.J...

### **1) Prévenir les ruptures scolaires**

#### **Trois types de publics sont concernés :**

- les collégiens en difficulté scolaire, démotivés, absentéistes, en risque de déscolarisation,
- les collégiens dont les comportements manifestent un rejet évident de l'institution scolaire,
- les élèves des lycées professionnels et des classes de seconde des lycées généraux et technologiques qui, par un absentéisme croissant ou l'abandon de leur scolarité, encourent le risque d'une exclusion sociale et professionnelle.

### Les actions :

- organiser avec les inspecteurs d'académie DSDEN l'accueil des jeunes sans affectation, en juin-juillet et dès la rentrée scolaire, afin de trouver pour chacun d'entre eux une solution satisfaisante pour l'année 2009-2010
- développer les observatoires des ruptures dans les EPLE afin de :
- repérer les élèves en difficulté,
- caractériser les causes de leurs difficultés
- conduire des entretiens individuels pour permettre à l'élève, reconnu comme un interlocuteur à part entière, de s'engager dans la recherche d'une solution
- en lycée professionnel, une attention plus particulière sera portée, dès le début de l'année scolaire, aux élèves dont l'affectation ne correspond pas à leur premier vœu : un accompagnement personnalisé visera l'intégration dans le Lycée et la consolidation de l'orientation.  
Dans 11 lycées professionnels, une expérimentation sera mise en œuvre avec le concours des IEN ET/EG, des CIO, des formateurs animateurs Mission d'insertion et des médiateurs de réussite scolaire ; les mots-clé de cette expérimentation sont « individualiser » et « donner du sens »
- identifier avec l'élève et sa famille, la réponse la plus adaptée : interne à l'établissement chaque fois que possible, ou externe, lorsque les solutions pédagogiques adaptées mises en œuvre par l'établissement ont échoué : parcours personnalisé ou accueil spécifique temporaire dans un dispositif relais.
- faire fonctionner l'observatoire des ruptures dans chaque bassin de formation, tout au long de l'année et en fin d'année scolaire afin de :
- prévenir les ruptures et connaître le devenir des sortants, en réseau avec l'environnement (CFA, Missions locales, MFR ...)
- établir un tableau de bord du suivi des sortants.

Les observatoires des ruptures, tant au niveau de l'EPLE que du bassin, centrés sur le double objectif de prévention et de remédiation, doivent également avoir une fonction de régulation : la prise en charge par les personnels Mission d'insertion et Nouvelles Chances ne saurait être une voie d'orientation.

En étroite liaison avec les observatoires, trois plates-formes d'écoute, d'accueil et d'accompagnement vers la qualification seront expérimentées, portées conjointement par la Mission Locale de Marseille et la Mission d'insertion de l'académie d'Aix-Marseille.

## 2) Mettre en œuvre des passerelles pour diversifier l'accès à une formation professionnelle:

- **les CAP Nouvelles Chances pour les plus de 16 ans** sortants du système éducatif, pour lesquels il n'existe pas de solution de formation professionnelle dans le cadre des structures existantes

Ces formations visent deux objectifs :

- dans un premier temps, identifier, de façon réaliste, le CAP à préparer
- accompagner ces jeunes vers la qualification : préparer les domaines généraux du CAP ou le CFG et commencer, en partenariat avec les entreprises, la formation professionnelle

A l'issue de cette première phase de formation, accompagner les jeunes dans la poursuite de leur formation selon les modalités les mieux adaptées à leur situation: en LP, dans une action du PRF, en CFA...

- **des parcours de formation personnalisés pour les élèves de CAP ou BEP** exposés au risque de sortie prématurée, pour les accompagner vers une solution réalisable de formation professionnelle, en LP ou en CFA avec lesquels des actions de liaison doivent être recherchées.

- **des parcours personnalisés pour les élèves de seconde de LGT** qui donnent des signes d'inadaptation importante à la voie générale et technologique, afin de les préparer à une réorientation en LP, avec des classes passerelles adaptées, vers le baccalauréat professionnel en 3 ans.

- des **Modules de réparation de l'examen par alternance** pour les élèves ayant échoué deux fois à un baccalauréat technologique ou professionnel

Ces actions conjoncturelles, avec financement spécifique de la MGI, répondent à des besoins identifiés au niveau des bassins de formation : **l'appel à projets**, dont le principe est présenté ci-après avec le dossier à établir pour 2009-2010, est l'un des outils de mise en œuvre du plan d'action.

## 3) Mettre en œuvre des cursus qualifiants, adaptés à la diversité des situations des jeunes de plus de 16 ans, et des formations complémentaires :

Ces formations sont financées par la dotation horaire globale des établissements :

- les CAP à modalités pédagogiques adaptées accueillant prioritairement les élèves sortants de SEGPA et de 3<sup>ème</sup> d'insertion

## IV - Organisation du dispositif de la mission d'insertion

Dans le cadre des priorités académiques, le recteur définit le programme d'action de la mission insertion ainsi que la place et le rôle des différents acteurs.

Le pilotage académique est assuré sous l'autorité du recteur par la chargée de mission académique, en liaison avec les inspecteurs d'académie DSDEN.

La commission académique insertion, présidée par le recteur, organise l'accueil des jeunes sans solution, arrête le programme des actions, et notamment les actions cofinancées par le FSE, et organise leur suivi et leur évaluation.

Au sein des bassins de formation les personnels de la Mission d'insertion apportent, en liaison avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, une aide technique aux établissements pour la définition des actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

Un bilan sera établi à la fin de chaque année scolaire permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs assignés par le PAPA et d'en tirer les conséquences quant à la mise en œuvre de la politique académique.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## L'APPEL A PROJETS

### I - LE PRINCIPE :

Les établissements font remonter l'ensemble de leur projet d'actions concernant les trois axes présentés ci-dessus.

- Chaque EPLE remplit le dossier appel à projet constitué d'une ou plusieurs actions
- Le dossier est adressé au rectorat (Mission insertion et DOS) qui envoie un accusé de réception au chef d'établissement porteur du projet.
- La commission académique Insertion se réunit pour déterminer, sur la base des fiches d'instruction, le programme d'action de la MGI par année civile.
- Tout projet étudié en commission fait l'objet d'une notification du rectorat.



**Rectorat**

**Cabinet du recteur**

**Mission insertion**

Dossier suivi par

Joëlle Bruguère

Téléphone

04 42 91 70 20

Fax :

04 42 91 70 01

Mel :

joëlle.bruguere@ac-aix-marseille.fr

**DOS**

Christiane Richaud

Téléphone

04 42 91 71 61

Fax :

04 42 91 70 04

Mel :

christiane.richaud@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye**

13621 Aix-en-Provence cedex 1

**ACTIONS CONJONCTURELLES DE LA MISSION  
INSERTION :**

**DOSSIER D'APPEL A PROJETS**

**ANNEE SCOLAIRE 200 - 200**

PROJET : Intitulé .....

.....

ACTION : .....

Date de début : 01/09/2009- .Date de fin...31/12/2009.....

BASSIN : .....

EPLÉ : .....

Adresse : .....

Tél/ : .....

Fax/ : .....

Mel/ : .....

A retourner par courrier en 2 exemplaires à :

**Joëlle Bruguère – cabinet du Recteur  
Christiane Richaud – DOS LP – Mission insertion  
Place Lucien Paye 13621 – Aix-en-Provence – cedex 1**



**I – DESCRIPTION DE L’ACTION :**

➤ **Objectifs :**.....  
.....  
.....

➤ **Organisation de la formation EN EPLE :**

Nombre de semaines prévues :.....

phase d'accueil : positionnement – bilan des acquis

modalités et outils :  
.....  
.....  
.....

Modules de formation :

Expression communication.....

Histoire-géographie.....

Maths - sciences.....

Vie sociale et professionnelle.....

Autre.....

Soit .....heures hebdomadaires

mise en œuvre de la démarche portefeuille de compétences :

Modalités collectives et / ou individuelles :  
.....  
.....  
.....

➤ **Organisation de la formation en entreprise :**

objectifs :.....  
.....

nombre de semaines .....

périodicité de l’alternance .....

Modalités de l’articulation alternance / apprentissages des compétences de base

.....  
.....

**II – INDICATEURS DU PROJET :**

➤ **indicateurs de réalisation:**

- Public :
  - nombre de bénéficiaires total :.....
  - nombre de filles :.....Nombre de garçons :.....
  - âge moyen :.....
  
- Coordination de la formation :
  - animateur insertion de Bassin .....
  - formateur – animateur .....

➤ **indicateurs de résultats :**

- Au niveau de l'élève :
  - . remotivation :.....
  - . assiduité :.....
  - . construction d'un projet professionnel :.....
  - . accès à une formation qualifiante :.....
  - . acquisition de compétences :.....
  
- Au niveau de l'établissement :
  - . implication de l'équipe et des partenaires : .....
  - .....
  - .....
  
- Avis de l'animateur insertion de bassin :.....
- .....

**Date :**

**Signature du chef d'établissement :**

**Cachet de l'établissement :**

## DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRRH/09-464-56 du 29/06/2009

### PROFIL DE POSTE POUR UN DETACHEMENT D'UNE PERSONNE DE L'EDUCATION NATIONALE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme DUTERTRE - Tel : 04 42 91 71 30 - Fax : 04 42 91 75 01

Deux missions à l'E2C Marseille, la première étant plus importantes que la seconde.

Concernant la première mission, le candidat sera :

- chargé du suivi de la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et de collaborer à sa mise en œuvre ;
- chargé des relations entre les services de l'Education Nationale (Académie, Rectorat, responsables d'établissements). Premièrement pour faciliter et suivre les inscriptions dans les différents dispositifs (Multisession, candidatures libres et inscriptions des stagiaires E2C Marseille) y compris pour connaître les résultats à n+1. Deuxièmement permettre ou faciliter les « raccrochages » dans les établissements de l'Education nationale. Troisièmement en raison des spécificités de l'E2C Marseille qui est un établissement ayant des entrées et des sorties permanentes avec certains nombres de jeunes stagiaires étrangers, le candidat sera chargé d'informer et d'accompagner les stagiaires titulaires de diplômes étrangers en vue d'attestations, d'équivalences ou d'homologations.
- Chargé de participer aux réunions, colloques et autres prestations nécessaires aux deux premières missions.

Concernant la deuxième mission, le candidat sera :

- Chargé de participer à l'amélioration de la plateforme EDA de l'Ecole de la Deuxième Chance de Marseille (participer à la création et à la correction de contenus de la plateforme EDA). Pour cette mission le candidat :
  - Doit avoir au minimum un niveau 2 ;
  - doit posséder un excellent rédactionnel, une bonne connaissance du socle de compétences de base et des nouveaux référentiels de l'Education Nationale et des standards européens ;
  - doit posséder un véritable sens pour l'ingénierie pédagogique innovante. (capable de créer et de corriger des contenus de cours en informatique, français et mathématiques) ;
  - doit avoir un bon niveau en informatique (Niveau C2I), et si possible connaître des outils de développement type Visual studio Net 2002, et SQL 2005 ;
  - Doit être capable de travailler en équipe.

## Explications concernant la plateforme EDA/E2C

Il s'agit d'une plateforme pédagogique originale et individualisée :

- Plateforme originale :
  - La plateforme de formation EDA propose tous les contenus pédagogiques développés par l'E2C depuis 1998 pour la remise à niveau sur le socle de base (français, mathématiques, bureautique).
  - Comme tous les stagiaires de l'E2C, ceux qui suivent leur parcours en utilisant la plateforme de formation EDA bénéficieront d'une attestation de niveau clôturant ces apprentissages de base.
  - Cette plateforme s'adresse à un public en situation de (re)découverte des savoirs de base. Aussi, il est apparu indispensable que le contenu des séquences en ligne soit proposé selon une approche vivante et imaginative, utilisant largement les illustrations, les graphismes, les animations (y compris sonores), les séquences vidéo et les approches « ludoéducatives » (énigmes, jeux, humour...).
  - L'autoévaluation continue est indispensable (au terme de chaque séquence de progression). Son objectif étant de faire de l'erreur un moteur de l'apprentissage. La plateforme doit permettre, à chaque stagiaire, de consulter ses bilans de progression (résultats...) et d'apprécier ainsi sa vitesse de progression et son positionnement relativement à l'ensemble des résultats obtenus par les stagiaires.
  - La plateforme de formation a été conçue, dès le départ, comme une architecture ouverte composée de contenus pédagogiques élémentaires provenant de différentes sources : (i) des contenus spécifiques développés pour ce projet ; (ii) des contenus (ressources) existants et de source extérieure, disponibles en ligne, ou non. Elle permet une évaluation continue des méthodes et des contenus pédagogiques par les formateurs enseignants, grâce à un suivi synchrone et/ou asynchrone des progrès de chaque stagiaire.
- Une plateforme de formation individualisée. Pour être efficace auprès d'un public de jeunes adultes en situation d'exclusion et avec un très faible niveau de connaissances générales, cette logique d'apprentissage doit :
  - Etre construite à partir de l'expérience acquise, depuis près de dix ans, par l'E2C ;
  - Respecter l'individualisation de la formation et le suivi de la progression des stagiaires ;
  - Etre conçue en accord avec l'objectif de certification du socle de connaissances de base.
  - Compte tenu des caractéristiques du public ciblé, le fonctionnement quotidien de cette plateforme doit assurer que chaque stagiaire, quelle que soit l'antenne dans laquelle il suit sa formation, bénéficie d'un environnement individualisé dans lequel il se reconnaît.

Les dossiers de candidatures seront adressés sous couvert de votre hiérarchie à la DRRH, à l'attention de Sylviane DUTERTRE, Adjointe au DRRH

**au plus tard le 10 juillet 2009**

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/09-464-478 du 29/06/2009

### **CARTE ACADEMIQUE DES AGENCES COMPTABLES A LA RENTREE SCOLAIRE 2009**

Références : circulaires rectorales publiées aux bulletins académiques n° 439 du 10 novembre 2008 et n° 450 du 9 février 2009 - note de service ministérielle DAF A3 n° 2008-110 du 22 août 2008 publiée au BOEN n° 32 du 28 août 2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré - Messieurs les Inspecteurs d'académie DSDEN - Mesdames et Messieurs les gestionnaires - Mesdames et Messieurs les personnels administratifs

Affaire suivie par : Mme PARE - Tel : 04 42 91 72 88

Les textes visés en référence ont établi les conditions de mise en place de la réforme de la carte académique des agences comptables des établissements publics locaux d'enseignement. Le dispositif académique se déroule sur quatre années à partir de la rentrée scolaire 2009 jusqu'à la rentrée 2012.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, la situation au 1<sup>er</sup> septembre 2009, qui tient compte :

- des résultats du mouvement académique des personnels concernés
- du processus de rattachement des agences comptables comportant en 2008- 2009 un seul EPLE.
- de la prise en compte des départs volontaires (retraites).

Les modifications ont fait l'objet d'arrêtés rectoraux individuels en cours de diffusion, qui devront être portés à la connaissance des conseils d'administration concernés.

Au plan statistique, on dénombre :

- à la rentrée scolaire 2008 : 110 agences comptables,
- à la rentrée scolaire 2009 : 98 agences comptables.

Ce processus sera prolongé à la rentrée scolaire 2010 avec le rattachement des agences comptables constituées de deux EPLE et de la prise en compte des effets des mouvements des personnels concernés.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N° 004 0003G N° 004 0419J N° 004 0021B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée André Honnorat BARCELONNETTE</u> Clg. André Honnorat BARCELONNETTE Clg. Marcel André SEYNE-LES-ALPES <b>M. ASSEMAT Sébastien</b>	ADAENES ☎ 22 78
N° 004 0052K N° 004 0051J N° 004 0382U N° 0040535K <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Camille Reymond CHATEAU-ARNOUX</u> Clg. Docteur J.M.G Itard ORAISON Clg. Henri Laugier FORCALQUIER Clg. de VOLX <b>Mme NAUDON Françoise</b>	ADAENES 22 63
N° 004 0027H N° 004 0007L <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Alexandra David-Neel DIGNE</u> L.p. Beau de Rochas DIGNE <b>Mme REYNIER Chantal</b>	APAENES ☎ 22 43
N° 004 0490L  N° 004 0044B N° 004 0022C <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Pierre-Gilles de Gennes DIGNE</u>  Clg. Maria Borrely DIGNE Clg. Gassendi DIGNE <b>M.</b>	AED/CAE GRETA  ☎ 22 45
N° 004 0010P N° 004 0533H N° 004 0013T N° 004 0055N N° 004 0002F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Félix Esclangon MANOSQUE</u> Lycée les Iscles MANOSQUE + ITER Clg. Giono MANOSQUE Clg. Mont d'Or MANOSQUE Clg.de BANON <b>M. MOMAL Bernard</b>	CASU ☎ 22 68
N° 004 0011R N° 004 0017X N° 004 0524Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Louis Martin Bret MANOSQUE</u> Clg Maxime Javelly RIEZ Clg Pierre Girardot STE TULLE <b>Mme BRUNET Michèle</b>	ADAENES ☎ 22 69
N° 004 0019Z N° 004 0001E N° 004 0004H <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. René Cassin ST-ANDRE-LES-ALPES</u> Clg. Emile Honnoraty ANNOT Clg. du Verdon CASTELLANE <b>Mme LEININGER Catherine</b>	APAENES ☎ 22 81
N° 004 0023D N° 004 0420K N° 004 0014U N° 004 0378P <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Paul Arène SISTERON</u> Clg. Paul Arène SISTERON Clg. de LA MOTTE DU CAIRE E.R.E.A de CASTEL-BEVONS <b>Mme GOUDET Fabienne</b>	APAENES ☎ 22 61

1

**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : 8 AGENCES COMPTABLES - 27 ETABLISSEMENTS**

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES**

**Situation au 01/09/2009**

<p>N° 005 0003B N° 005 0043V N° 005 0519M N° 005 0409T <b>AGT. COMPT. :</b></p>	<p><u>Lycée d'Altitude BRIANCON</u> Clg. Vauban BRIANCON Clg. Les Garcins BRIANCON Clg. Les Giraudes L'ARGENTIERE-LA-BESSE E <b>M. VIVIEN Jean Luc</b>  APAENES ☎ <b>22 39</b></p>
<p>N° 005 0004C N° 005 0023Y N° 005 0005D N° 005 0013M <b>AGT. COMPT. :</b></p>	<p><u>Lycée Honoré Romane EMBRUN</u> Clg. Les Ecrins EMBRUN L.p. Alpes et Durance EMBRUN Clg. des Hautes Vallées GUILLESTRE <b>M. PACHECO Joel</b>  CASU ☎ <b>22 48</b></p>
<p>N° 005 0007F N° 005 0008G N° 005 0025A N° 005 0452P N° 005 0639T <b>AGT. COMPT. :</b></p>	<p><u>Lycée Aristide Briand GAP</u> L.p. Paul Héraud GAP Clg. Mauzan GAP Clg. Les hauts de Plaine LARAGNE MONTEG LIN Clg de LA BATIE NEUVE <b>M. GUIEU Eric</b>  APAENES ☎ <b>22 57</b></p>
<p>N° 005 0006E N° 005 0010U N° 005 0480V N° 005 0027C N° 005 0022X <b>AGT. COMPT. :</b></p>	<p><u>Lycée Dominique Villars GAP</u> Clg. Centre GAP Clg. de Fontreyne GAP L.p. Pierre Mendès-France VEYNES Clg. François Mitterand VEYNES <b>Mme GRULIER Marie Laure</b>  CASU ☎ <b>22 56</b></p>
<p>N° 005 0009H N° 005 0019U N° 005 0520N N° 005 0638S <b>AGT. COMPT. :</b></p>	<p><u>L.p. Sévigné GAP</u> Clg. de St BONNET Clg. de SERRES Clg de TALLARD <b>Mme PABLO Nathalie</b>  ADAENES ☎ <b>22 52</b></p>

2

**HAUTES ALPES : 05 AGENCES COMPTABLES - 22 ETABLISSEMENTS**

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 0001F N°013 1712R N°013 2569X N°013 0006L <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Emile Zola AIX-EN-PROVENCE</u> Clg. Arc de Meyran AIX-EN-PROVENCE L.p. Emile Zola AIX-EN-PROVENCE L.p.Cours Gambetta AIX-EN-PROVENCE <b>Mme MASCORT Marie Christine</b> CASU ☎ <b>20 30</b>
N°013 0007M N°013 2009N <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Jas de Bouffan AIX-EN-PROVENCE</u> Clg.Château Double AIX-EN-PROVENCE CAE <b>Mme LANDRIN CATALDO Simone</b> APAENES ☎ <b>2016</b>
N°013 2568W N°013 1947W N°013 2325G <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Mignet AIX-EN-PROVENCE</u> Clg. Les Prêcheurs AIX-EN-PROVENCE Clg. Campra AIX-EN-PROVENCE <b>M. LAURENT Dominique</b> APAENES ☎ <b>20 28</b>
N°013 0002G N°013 1723C N°013 1711P <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Paul Cézanne AIX-EN-PROVENCE</u> Clg. Jean Jaurès PEYROLLES Clg. Rocher du Dragon AIX-EN-PROVENCE <b>M. MASSOT Daniel</b> CASU ☎ <b>20 27</b>
N°013 0003H  N°013 0170P N°013 2973L <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE</u>  L.p. Vauvenargues AIX-EN-PROVENCE GRETA Clg. St-Eutrope AIX-EN-PROVENCE <b>Mme HORN Sylvie</b> CASU ☎ <b>20 21</b>
N°013 0010R N°013 1609D N°013 1746C N°013 0012T N°013 0164H <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Montmajour ARLES</u> Clg. Frédéric Mistral ARLES Clg. Robert Morel ARLES L.p. Perdiguier ARLES Lycée Alphonse Daudet TARASCON <b>M. MAUGET Thierry</b> CASU ☎ <b>21 46</b>
N°013 0011S N°013 0171R  N°013 2572A N°0132323E N°013 1611F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Pasquet ARLES</u> L.p. Charles Privat ARLES CFA  Clg. Ampère ARLES Clg. Maximilien Robespierre PORT SAINT LOUIS DU RHONE Clg. René Cassin TARASCON <b>M. PETRI Raphael</b> CASU ☎ <b>21 44</b>
N°013 1549N  N°013 1266F N°013 1622T N°013 0013U <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Frédéric Joliot-Curie AUBAGNE</u>  Clg. Frédéric Joliot-Curie AUBAGNE GRETA Clg. Lakanal AUBAGNE L.p. Gustave Eiffel AUBAGNE <b>M. BOUSQUET Denis</b> CASU ☎ <b>20 02</b>

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 2412B N°013 3351X <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Lou Garlaban AUBAGNE</u> Clg. Jean de la Fontaine GEMENOS <b>M. BERTUSSI Dominique</b>	ADAENES ☎ 20 05
N°013 1705H N°013 1706J N°013 3353Z <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Fernand Léger BERRE L'ETANG</u> Clg. Commandant Cousteau ROGNAC Clg. Roquepertuse VELAUX <b>M. BACHEVALIER Jacques</b>	APAENES ☎ 20 61
N°013 2833J N°013 3115R N°013 3789Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Georges Brassens BOUC BEL AIR</u> Clg. Marie Mauron CABRIES Clg de SIMIANE <b>M. GERBAL Gérard</b>	APAENES ☎ 20 24
N°013 2494R N°013 3449D <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Les Amandeirets CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES</u> Clg. Pierre Matraja SAUSSET LES PINS <b>Mme BLANCHARD Bernadette</b>	APAENES ☎ 20 52
N°013 3243E N°013 3451F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Font d'Aurumy FUYEAU</u> Clg. ROUSSET <b>M. CAPELL Pierre</b>	APAENES ☎ 22 89
N°013 3244F N°013 0025G N°013 0028K <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Marie Madeleine Fourcade GARDANNE</u> L.p. L'Etoile GARDANNE Clg. de GREASQUE <b>Mme CAMPELLO Vanessa</b>	ADAENES ☎ 22 92
N°013 1700C N°013 1701D <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. du Pesquier GARDANNE</u> Clg. Gabriel Péri GARDANNE <b>M. JACQUES Didier</b>	APAENES ☎ 20 44
N°013 3203L N°013 3409Y N°013 2318Z <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Louis Pasteur ISTRES</u> Clg. Alphonse Daudet ISTRES Clg. Elie Coutarel ISTRES <b>Mme SASSOON Véronique</b>	APAENES ☎ 20 39
N°013 2276D  N°013 2495S <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Pierre Latécoère ISTRES</u>  Lycée Arthur Rimbaud ISTRES <b>M. BERTRAND André</b>	GRETA CFA ADAENES ☎ 20 38

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 1747D N°013 0022D N°013 2786H N°013 1883B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Auguste et Louis Lumière LA CIOTAT</u> Clg. quartier Virebelle LA CIOTAT Clg. Les Matagots LA CIOTAT Clg. Jean Jaurès LA CIOTAT <b>M. HUYNH Huu Ngia</b>	APAENES ☎ <b>20 60</b>
N°013 3406G N°013 2324 F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée de la Méditerranée LA CIOTAT</u> Clg. avenue des Gorguettes CASSIS <b>M. HERVE Joël</b>	APAENES ☎ <b>23 40</b>
N°013 3525L N°013 0166K <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Georges Duby LUYNES</u> Clg. Les Hauts de l'Arc TRET <b>Mme JOURDAN Béatrice</b>	CASU ☎ <b>21 34</b>
N°013 1608C N°013 2007L N°013 3381E <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Emilie de Mirabeau MARIGNANE</u> Clg. Jacques Prévert SAINT VICTORET Clg. Petit Prince GIGNAC <b>Mme OZIL Claude</b>	APAENES ☎ <b>20 64</b>
N°013 2410Z N°013 2319A N°013 1607B N°013 0033R <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Maurice Genevoix MARIGNANE</u> L.p. Maurice Genevoix MARIGNANE Clg. Georges Brassens MARIGNANE L.p. Louis Blériot MARIGNANE <b>Mme LIBOUREL Valérie</b>	APAENES ☎ <b>20 65</b>
N°013 2210G N°013 2211H <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Jean Lurçat MARTIGUES</u> L.p. Jean Lurçat MARTIGUES <b>Mme ROLAND Florence</b>	ADAENES ☎ <b>20 53</b>
N°013 2208E N°013 2496T <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Marcel Pagnol MARTIGUES</u> Clg. Honoré Daumier MARTIGUES <b>Mlle BOSSE Michelle</b>	APAENES ☎ <b>20 57</b>
N°013 0143K N°013 1707K N°013 1789Z <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Paul Langevin MARTIGUES</u> Clg. Gérard Philippe MARTIGUES Clg. Henri Wallon MARTIGUES <b>Mme CHARAIX Pauline</b>	ADAENES ☎ <b>20 54</b>
N°013 0146N N°013 3195C <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. les Alpilles MIRAMAS</u> <u>Lycée Jean Cocteau MIRAMAS</u> <b>M. ANDREOLI Fabrice</b>	ADAENES ☎ <b>21 03</b>

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 2326H N°013 2327J N°013 2497U <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Albert Camus MIRAMAS</u> Clg. Miramaris MIRAMAS Clg. La Carraire MIRAMAS <b>M. HELLERINGER Jacques</b>	APAENES ☎ <b>21 06</b>
N°13 2343B N°013 2565T <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>E.R.E.A . Louis Aragon LES PENNES MIRABEAU</u> Clg.Jacques Monod LES PENNES MIRABEAU <b>M. QUENTIN Stéphane</b>	APAENES ☎ <b>20 37</b>
N°013 0150T N°013 0151U N°013 2212J N°0132322D N°013 2634T <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Jean Moulin PORT DE BOUC</u> L.p. Charles Mongrand PORT DE BOUC Clg. Frédéric Mistral PORT DE BOUC Clg. Paul Eluard PORT DE BOUC Clg. André Malraux FOS SUR MER <b>M. SARTORE Jean Pierre</b>	CFA    CASU ☎ <b>20 09</b>
N°013 0156Z N°013 3510V <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Louis Aragon ROQUEVAIRE</u> Clg. Ubelka AURIOL <b>Mme SAIGNE Claudine</b>	APAENES ☎ <b>20 06</b>
N°013 2834K N°013 1610E <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Charles Rieu ST-MARTIN DE CRAU</u> Clg.Vincent Van Gogh ARLES <b>M. DEL GIUDICE Patrick</b>	APAENES ☎ <b>20 35</b>
N°013 2573B N°013 1881Z N°013 2217P N°0133790Z N°013 3621R <b>AGT. COMPT. : ,</b>	<u>Clg. Glanum ST-REMY DE PROVENCE</u> Clg. Roquecoquille CHATEAURENARD Clg. Mont-Sauvy ORGON Clg EYGUIERES Clg. Françoise Dolto SAINT ANDIOL <b>Mme PATERO Hélène</b>	ADAENES ☎ <b>21 39</b>

6

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 0161E N°013 1709M N°013 1259Y N°013 3492A N°013 0032P <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Adam de Craponne SALON</u> L.p. Adam de Craponne SALON Clg. Jean Ghéhenno LAMBESC Clg. Jean Bernard SALON Clg. Collines Durance MALLEMORT <b>M. GLERE Jérôme</b>  CASU ☎ <b>21 01</b>
N°013 1265E N°013 3114P N°013 3016H <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Jean Moulin SALON</u> Clg. Roger Carcassonne PELISSANNE Clg. Louis Leprince Ringuet LA FARE LES OLIVIERS <b>Mme THOUÉZ Josiane</b>  APAENES ☎ <b>22 88</b>
N°013 0160D N°013 0163G N°013 3287C N°013 0157A N°013 0158B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée l'Empéri SALON</u> Clg. Joseph d'Arbaud SALON Clg. Les Garrigues ROGNES L.p. quartier Les Ferrages ST-CHAMAS Clg. René Seyssaud SAINT-CHAMAS <b>M. PERROT Pierre</b>  CASU ☎ <b>20 98</b>
N°013 3288D  N°013 3196D N°013 3352Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Jean Monnet VITROLLES</u>  Clg. Simone de Beauvoir VITROLLES Clg. Camille Claudel VITROLLES <b>M. PICARD Dominique</b>  GRETA ADAENES ☎ <b>22 94</b>
N°013 3015G N°013 2214L N°013 2411A <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Pierre Mendès France VITROLLES</u> Clg. Henri Fabre VITROLLES Clg. Henri Bosco VITROLLES <b>M. LEBRETON Romaric</b>  CASU ♦ <b>20 70</b>

7

**BOUCHES-DU-RHONE HORS MARSEILLE : 37 AGENCES COMPTABLES - 113 ETABLISSEMENTS**

**CARTE ACADEMIQUE  
DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 2732Z N°013 0059U <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. André Chénier MARSEILLE</u> <u>L.p. Blaise Pascal MARSEILLE</u> <b>Mme BRIDET Elisabeth</b>	APAENES ☎ 22 29
N°013 2733A N°013 3490Y N°013 1262B N°013 3665N N°013 2314V N°013 2313U <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Antonin Artaud MARSEILLE</u> <u>Clg. Yves Montand ALLAUCH</u> <u>Clg. Jacques Prevert MARSEILLE</u> <u>Clg, Plan de Cuques</u> <u>Clg. Jean.Giono MARSEILLE</u> <u>Clg. Stéphane Mallarmé MARSEILLE</u> <b>M. BARRERE Philippe</b>	CASU ☎ 22 06
N°013 1606A N°013 0136C N°013 3788X <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. la Calade MARSEILLE</u> <u>Clg. Vieux Port MARSEILLE</u> <u>Clg la joliette MARSEILLE</u> <b>M. GABIGNAUD Jean Louis</b>	APAENES ☎ 21 90
N°013 2401P N°013 2402R <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Château Forbin MARSEILLE</u> <u>Clg. le Ruissatel MARSEILLE</u> <b>M. DJIBEDJIAN J. Marie</b>	APAENES ☎ 21 59
N°013 0055P N°013 2404T N°013 1264D <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. le Chatelier MARSEILLE</u> <u>Clg. Clair Soleil MARSEILLE</u> <u>Clg. Versailles MARSEILLE</u> <b>M. DOUKHAN Serge</b>	ADAENES ☎ 21 95
N°013 0050J  N°013 1260Z N°013 1261A <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Denis Diderot MARSEILLE</u>  <u>Clg. Edmond Rostand MARSEILLE</u> <u>Clg. Auguste Renoir MARSEILLE</u> <b>Mme BOUDIN Isabelle</b>	GRETA  CASU ☎ 22 07
N°013 0058T N°013 1757P N°013 1604Y N°013 3775H N°013 0042A <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. l'Estaque MARSEILLE</u> <u>Clg. l'Estaque MARSEILLE</u> <u>Clg. Henri Wallon MARSEILLE</u> <u>Clg Marie Laurencin MARSEILLE</u> <u>Lycée Montgrand MARSEILLE</u> <b>M. PAYRIERE Fernand</b>	APAENES ☎ 21 65

8

**CARTE ACADEMIQUE  
DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 0056R N°013 2312T <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. la Floride MARSEILLE</u> Clg. André Malraux MARSEILLE <b>Melle ALIDOR Véronique</b>	ADAENES ☎ 22 35
N°013 0062X N°013 2561N N°013 0139F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Frédéric Mistral MARSEILLE</u> Clg. Anatole France MARSEILLE Clg. Coin Joli Sévigné MARSEILLE <b>M. LEYAT Pierre</b>	APAENES ☎ 22 21
N°013 0175V N°013 1927Z N°013 0063Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Honoré Daumier MARSEILLE</u> Clg. Honoré Daumier MARSEILLE L.p. boulevard Leau MARSEILLE <b>Mme DUBOIS Annette</b>	APAENES ☎ 22 20
N°013 2974M  N°013 1602W N°013 1548M N°013 0084W <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Hôtelier MARSEILLE</u>  Clg. Roy d'Espagne MARSEILLE Clg. Sylvain Menu MARSEILLE Clg. Grande Bastide MARSEILLE <b>M. RAYNAUD Christian</b>	CFA  CASU ☎ 22 13
N°013 0053M N°013 0057S N°013 0072H N°013 2203Z N°013 1749F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Jean Perrin MARSEILLE</u> L.p. René Caillié MARSEILLE L.p. Ampère MARSEILLE Clg. Romain Rolland MARSEILLE Clg. Vincent Scotto MARSEILLE <b>M. FERDINAND Alain</b>	CASU ☎ 22 15
N°013 1932E N°013 0079R N°013 2315W <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Longchamp MARSEILLE</u> Clg. rue Chape MARSEILLE Clg. avenue des Chartreux MARSEILLE <b>Mme GERMA Magali</b>	ADAENES ☎ 21 94
N°013 0037V N°013 1922U N°013 1968U N°013 2403S N°0133881Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Marcel Pagnol MARSEILLE</u> Clg. Les Bartavelles MARSEILLE Clg. Les Caillols MARSEILLE Clg. François Villon MARSEILLE Clg Campagne Alleman MARSEILLE <b>M. DAUMAS Bernard</b>	CASU ☎ 21 62

**CARTE ACADEMIQUE  
DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 0051K N°013 0064Z N°013 1943S N°013 0093 F <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Marie Curie MARSEILLE</u> L.p. Jean Baptiste Brochier MARSEILLE Clg. Pierre Puget MARSEILLE Clg. Campagne Fraissinet MARSEILLE <b>Mme CHOQUET Monique</b>	CASU ☎ 21 70
N°013 0038W  N°013 1923V N°013 0054N <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Marseilleveyre MARSEILLE</u>  Clg. Marseilleveyre MARSEILLE L.p. Germaine Poinso-Chapuis MARSEILLE <b>Mme. DEBONNAIRE Sania</b>	GRETA  CASU ☎ 22 10
N°013 0045D N°013 0068D N°013 1756N <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Michelet MARSEILLE</u> L.p. Camille Jullian MARSEILLE Clg. Darius Milhaud MARSEILLE <b>Mme POLI Sandrine</b>	ADAENES ☎ 21 75
N°013 0071G N°013 2205B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Colbert MARSEILLE</u> Clg. Gaston Deferre MARSEILLE <b>Mme MERCIER Françoise</b>	ADAENES ☎ 26 93
N°0130036U N°013 1603X N°013 2204A <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Périer MARSEILLE</u> Clg. Adolphe Monticelli MARSEILLE Clg. Pont de Vivaux MARSEILLE <b>M. CHAPLAIN Bernard</b>	CASU ☎ 21 85
N°013 2730X N°013 1703F N°013 2207D <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Pythéas MARSEILLE</u> Clg. Edouard Manet MARSEILLE Clg. Massenet MARSEILLE <b>Mme PERRIN Nicole</b>	APAENES ☎ 22 34
N°013 0049H N°013 0172S <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée du Rempart MARSEILLE</u> L.p. Léonard de Vinci MARSEILLE <b>M. TASSY Robert</b>	APAENES ☎ 21 83
N°013 0039X N°013 1884C n°013 2491M N°013 1750G <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Saint-Charles MARSEILLE</u> Clg. Belle de Mai MARSEILLE Clg. Traverse de Gibraltar MARSEILLE Clg. Louis Armand MARSEILLE <b>M. PASCAL Jean-Louis</b>	CASU ☎ 22 32

10

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°013 0048G	<u>Lycée Saint-Exupéry MARSEILLE</u>	GRETA
N°013 2407W	Clg. Jean Moulin MARSEILLE	
N°013 1704G	Clg. Arthur Rimbaud MARSEILLE	
N°013 2408X	Clg. Jules Ferry MARSEILLE	
N°013 2785G	Clg. Arenc Bachas MARSEILLE	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>Mme HARDY Chantal</b>	CASU ☎ 21 88
N°013 0040Y	<u>Lycée Thiers MARSEILLE</u>	
N°013 1931D	Clg. Thiers MARSEILLE	
N°013 0110Z	Clg. Jean Malrieu MARSEILLE	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>Mme LAGHMARA Djamela</b>	CASU ☎ 21 69
N°013 1885D	<u>Clg. Vallon des Pins MARSEILLE</u>	
N°013 1887F	Clg. Elsa Triolet MARSEILLE	
N°013 1605Z	Clg. Saint André Barnier MARSEILLE	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>M. KHADIR Larbi</b>	ADAENES ☎ 21 99
N°013 2310R	<u>Clg. Vallon de Toulouse MARSEILLE</u>	
N°013 2311S	Clg. Louis Pasteur MARSEILLE	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>M. DRIVET Jean Michel</b>	ADAENES ☎ 22 19
N°013 0043B	<u>Lycée Victor Hugo MARSEILLE</u>	
N°013 1935H	Clg. Edgar Quinet MARSEILLE	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>M. GAINI Gille</b>	APAENES ☎ 22 31
N°013 0065A	<u>L.p. la Viste MARSEILLE</u>	
N°013 3765X	Clg Septèmes les Vallons	
<b>AGT. COMPT. :</b>	<b>Mme ROGIER-GRENON Catherine</b>	ADAENES ☎ 21 91

11

**MARSEILLE SEUL : 28 AGENCES COMPTABLES - 90 ETABLISSEMENTS**

**CARTE ACADEMIQUE**  
**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°084 0001V N°084 0759U <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée place Charles de Gaulle APT</u> Clg. place Charles de Gaulle APT <b>Mme BOURGEOIS Colette</b>	APAENES ☎ 21 21
N°084 0003X N°084 0758T <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Frédéric Mistral AVIGNON</u> Clg. Frédéric Mistral AVIGNON <b>Mme GALAND Mélanie</b>	ADAENES ☎ 21 30
N°084 0051Z N°084 0738W N°084 0970Y <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Jean Brunet AVIGNON</u> Clg. Alphonse Tavan MONTFAVET Clg. Gérard Philippe AVIGNON <b>M. LALAGUE Christian</b>	APAENES ☎ 21 25
N°084 0005Z  N°084 0042P  N°084 1116G <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Philippe de Girard AVIGNON</u>  L.p. Robert Schuman AVIGNON  Clg de MORIERES <b>M. BOYER Christian</b>	GRETA  CFA  CASU ☎ 25 60
N°084 0935K N°084 0939P N°084 0664R <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée René Char AVIGNON</u> L.p. René Char AVIGNON Clg. Jules Verne LE PONTET <b>Mme PIERI Céline</b>	ADAENES ☎ 27 82
N°084 0041N N° 084 0007B N°084 0108L <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Maria Casarès AVIGNON</u> Clg. Roumanille AVIGNON Clg. Anselme Mathieu AVIGNON <b>Mme OZIOULS Annoa</b>	ADAENES ☎ 21 33
N°084 0004Y N°084 0006A N°084 0697B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Théodore Aubanel AVIGNON</u> Clg. Viala AVIGNON Clg. Joseph Vernet AVIGNON <b>M MUGER Jean-Marie</b>	CASU ☎ 21 27
N°0841093G N°084 0437U N°084 0699D N°0841099N <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée de Bollène BOLLENE</u> Clg. Henri Boudon BOLLENE Clg. Paul Eluard BOLLENE Clg. Ste Cécile SAINTE CECILE <b>M. MOREL Vincent</b>	APAENES ☎ 20 73

12

**DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE**

**Situation au 01/09/2009**

N°084 0015K N°084 0760V N°084 0114T N°084 0032D <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Jean Henri Fabre CARPENTRAS</u>  Clg. Jean Henri Fabre CARPENTRAS Clg. François Raspail CARPENTRAS Clg. du Pays de SAULT <b>M. BOUSSAT François</b>	GRETA    APAENES ☎ 21 10
N°084 0016L N°084 0044S N°084 0761W N°084 0028Z <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Victor Hugo CARPENTRAS</u>  L.p. Victor Hugo CARPENTRAS Clg. Alphonse Daudet CARPENTRAS Clg. Charles Doche PERNES LES FONTAINES <b>M. DEYGAS Emmanuel</b>	CFA    CASU ☎ 21 11
N°084 0113S N°084 0018N <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Alexandre Dumas CAVAILLON</u> Clg. Paul Gauthier CAVAILLON Clg. Rosa Park CAVAILLON <b>M. DELPECH Stéphane</b>	APAENES ☎ 21 17
N°084 0017M N°084 0020R N°084 1019B <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Ismaël Dauphin CAVAILLON</u> Clg. Clovis Hugues CAVAILLON Clg. Lou Calavoun CABRIERES/AVIGNON <b>Mme CHASSAGNY- CARNET Dominique</b>	APAENES ☎ 21 18
N°084 0021S N°084 0585E N°084 0915N N°084 1118J <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Alphonse Benoit L' ISLE S/ LA SORGUE</u> Clg. Jean Bouin L'ISLE SUR LA SORGUE Clg. du Pays des Sorgues LE THOR Clg Jean Garcin L'ISLE SUR LA SORGUE <b>M. LENORMAND J. François</b>	CASU ☎ 20 71
N°084 1043C N°084 0698C <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg André Malraux MAZAN</u> Clg. Alphonse Silve MONTEUX <b>Mme LEPROVOST Laure</b>	ADAENES ☎ 25 63
N°084 0026X N°084 0762X N°084 0046U N°084 0116V N°084 0763Y N°084 0764Z <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée de l'Arc ORANGE</u> Clg. Barbara Hendricks ORANGE L.p. Aristide Briand ORANGE Clg. Jean Giono ORANGE L.p. quartier de l'Argensol ORANGE Clg. Arausio ORANGE <b>M. FEDELE Vincent</b>	CASU ☎ 20 83
N°084 0029A N°084 0926A <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Clg. Marcel Pagnol PERTUIS</u> Clg. Marie Mauron PERTUIS <b>M. IAFOLLA Vincent</b>	ADAENES ☎ 21 23

## DES AGENCES COMPTABLES EN EPLE

**Situation au 01/09/2009**

N°084 0918S N°084 0014J N°0841027K <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>Lycée Val de Durance PERTUIS</u> Clg. Le Luberon CADENET Clg. Albert Camus LA TOUR D'AIGUES <b>Mme LE BOT- ZOUAOUI Françoise</b> CASU ☎ <b>21 24</b>
N°084 1078R N°084 0033E N°084 0011F N°084 0583C <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>LP De SORGUES</u> Clg. Voltaire SORGUES Clg. Saint-Exupéry BEDARRIDES Clg. Denis Diderot SORGUES <b>Mme BERLIOZ Catherine</b> APAENES ☎ <b>20 93</b>
N°084 0700E N°084 0716X N°084 0035 G <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>L.p. Ferdinand Revoul VALREAS</u> Clg. Vallis Aeria VALREAS Clg Joseph d'Arbaud VAISON LA ROMAINE <b>Mme GAONAC'H Monique</b> APAENES ☎ <b>20 88</b>
N°084 0096Y N°084 0803S N°084 0039L <b>AGT. COMPT. :</b>	<u>E.R.E.A. Paul Vincensini de VEDENE- LE PONTET</u> Clg. Lou Vignarès VEDENE- LE PONTET L.p. Domaine d'Eguilles VEDENE- LE PONTET <b>M. MELUL Bertrand</b> APAENES ☎ <b>20 75</b>

**VAUCLUSE : 20 AGENCES COMPTABLES - 65 ETABLISSEMENTS**

**ACADEMIE : 98 AGENCES COMPTABLES - 317 ETABLISSEMENTS**  
**(non compris le collège Alain Savary ISTRES en gestion municipale)**

14

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/09-464-82 du 29/06/2009

### **APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2009-2010**

Destinataires : Tous les personnels enseignants du second degré

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La lettre DGESCO A1-1 n° 2009-0169 du 22 avril 2009 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2009-2010.

Conformément à cette lettre, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

Il est rappelé que les objectifs de ce dispositif de formation s'inscrivent dans le cadre de l'ambition 2 du projet d'académie. Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification. Une attention particulière sera portée aux candidatures d'enseignants dont les EPLE d'affectation comportent une UPI, une post-UPI ou qui désirent s'inscrire dans cette voie.

Une réunion d'information sur les formations préparatoires et la certification organisée par les IEN ASH et IA IPR se tiendra, dans le courant de la première semaine du mois de septembre 2009, pour les personnels qui souhaiteraient préciser leur projet dans ce domaine.

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé du dossier ASH, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

**au plus tard le lundi 14 septembre 2009.**

**PJ** : Note d'information, calendrier et dossier de candidature

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS  
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

**Année scolaire 2009-2010**

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
Date de naissance :		Adresse personnelle :..... ..... .....
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones : ..... .....
Diplômes – Date de titularisation : - - -		

**Etablissement d'exercice, discipline d'enseignement, adresse et téléphone :**

Interventions prévues en 2009-2010 auprès d'enfants handicapés ou nécessitant un enseignement adapté.

	<b><u>Nombre d'heures par semaine</u></b>	<b><u>Nom de l'Etablissement.</u></b>
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA  <input type="checkbox"/> UPI <input type="checkbox"/> Post UPI  <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire  <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier  <input type="checkbox"/> Accueil d'enfants handicapés dans l'établissement d'origine  <input type="checkbox"/> autre (à préciser)		<p align="center"><u>Préciser le nombre d'élèves accueillis :</u></p>

**Options demandées à classer par ordre de préférence :**

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles important des fonctions cognitives	<u>N°</u> :
Option F : IUFM Aix en Provence Après des SEGPA	<u>N°</u> :
Option A : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N°</u> :
Option B : Formation au INSHEA de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N°</u> :
Option C : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficience motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N°</u> :

**Avis circonstancié du Chef d'établissement .**

**Motivations du candidat :**

**Aptitude à s'insérer dans une équipe pluricatégorielle :**

**Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :**

**Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :** *Vous trouverez pour vous aider une synthèse sous forme de fiches du BO spécial n° 4 du 26/02/2004.*

**Date**

**Signature :**

**Cachet de l'établissement**

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Lettre de motivation du candidat**

*( faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention)*

# **Certification et formations pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le second degré**

**Année 2009-2010**

## **I. LA CERTIFICATION**

### **- Le cadre général du 2CA-SH**

**2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

La certification est destinée aux enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers ( handicap, maladie, difficultés scolaires graves )

### **- Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner**

Option A : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants.

Option B : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé.

Option D : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F : Enseignants spécialisés chargés de l'enseignement auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

*Pour option B uniquement*

*Compétence en braille préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation agréé Education Nationale.*

### **- Les modalités d'organisation de l'examen**

#### **Epreuves:**

1. Une séquence de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves ayant des besoins correspondant à l'option. ( sur 20 points note  $\leq 5$  éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, et sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Un entretien qui lui permettra de justifier ses démarches et les modalités du travail en équipe pluricatégorielle (interne et externe à l'établissement).

2. La soutenance d'un mémoire professionnel 30 pages maximums, de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle de l'option.

*Les candidats déjà titulaires d'une option et désireux d'en passer une autre présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes et un entretien.*

Le mémoire professionnel : texte structuré selon une cohérence rigoureuse, il

- comprend un sommaire
- témoigne d'une réflexion en prise sur l'expérience et sur la mobilisation des connaissances permettant de penser la dimension professionnelle de l'enseignant du second degré accueillant des élèves en difficulté scolaire grave ou en situation de handicap.

- met en relation les aspects propres à la discipline ou à la spécialité et des caractéristiques des situations d'enseignement induites par les besoins particuliers des élèves.

L'objet du mémoire

- se fonde sur l'étude d'une situation de scolarisation d'élèves, en difficulté scolaire grave ou handicapé, que son intitulé permet de problématiser.
- évolue avec la formation et s'y intègre. Il fait l'objet d'une aide à l'écriture et d'un accompagnement.

Les références théoriques aident à préciser le questionnement, à circonscrire l'objet d'étude, à déterminer le sujet. Ces références ne sont pas isolées de la recherche mais s'y intègrent. Elles organisent la réflexion sur la pratique et en rendent compte autrement que par une simple description.

La soutenance

- explicite la réflexion et son évolution en lien avec la formation.
- revient sur l'origine du questionnement, l'évolution des représentations et la réflexion.

## **II. LA FORMATION INITIALE**

### **Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.**

- Les formations aux options A, B et C se déroulent au INSHEA de SURESNES ( consulter le site à l'adresse [www.inshea.fr](http://www.inshea.fr) ) ou à l'IUFM de LYON ( consulter le site à l'adresse [lyon.iufm.fr](http://lyon.iufm.fr) )
- Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille ( consulter le site à l'adresse [www.aix-mrs.iufm.fr](http://www.aix-mrs.iufm.fr) ).

### **Dispositions particulières**

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des UPI revêtent un caractère prioritaire.
3. Le dispositif d'aide au remplacement des personnels en formation par les services du Rectorat est reconduit facilitant ainsi les départs en formation des personnels sans priver les élèves des enseignements obligatoires.
4. Les personnels enseignants, sans élève en situation de handicap dans leurs classes et dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en Unité Pédagogique d'Intégration ( UPI ), à leur demande et en fonction des postes disponibles.
5. A l'issue de la formation théorique et en vue de se préparer à l'examen, les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement par les conseillers pédagogiques des IEN –ASH.

### **Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille**

- Dimension disciplinaire et optionnelle :

150 heures de formation ( 6 semaines de regroupement ) dont 87 heures consacrées à l'U.F.1. Ces 87 heures mettront l'accent sur la relation discipline – option.

La formation est construite autour de 3 grandes unités de formation. (UF). Définies par la circulaire n° 2004 – 103 du 26/6/2004 *Cadre de référence pour les contenus de formation préparatoire au 2 CA-SH.*

**UF1:** pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

Différencier pour construire des savoirs : de l'évaluation des connaissances et compétence des élèves aux adaptations nécessaires, en lien avec les besoins particuliers repérés.

Scolariser des adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

Organiser et mettre en œuvre des démarches et des situations pédagogiques.

Construire des savoirs. 87 heures.

UF2: pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle. 24 heures.

UF3: pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social. 15 heures

Accompagnement des stagiaires dans l'élaboration du mémoire professionnel et préparation à l'examen. 24 heures.

- Dimension transdisciplinaire et transoptionnelle

Au cours d'un même module des temps de formation regroupant des enseignants de diverses disciplines intégrant des problématiques communes quant au handicap.

- Calendrier

Les sessions d'une semaine chacune sont réparties, au cours de l'année scolaire 2009-2010, de la façon suivante :

1. Du 28/09/2009 au 02/10/2009
2. Du 09/11/2009 au 13/11/2009
3. Du 14/12/2009 au 18/12/2009
4. Du 01/02/2010 au 05/02/2010
5. Du 29/03/2010 au 02/04/2010
6. Du 17/05/2010 au 21/05/2010

Une journée par semaine de regroupement est consacrée à des activités complémentaires à la formation :

- travail en médiathèque
- rédaction et suivi de mémoire
- stage en établissement avec public à besoins éducatifs particuliers, notamment pour les personnels n'ayant pas de pratique professionnelle auprès de tels élèves. Un ordre de mission donnant droit à défraitements sera établi par la DIFOR au vu d'un programme nominatif de visites produit par les IEN ASH concernés.

### **Remarque :**

L'option F du 2CA-SH peut favoriser le développement de compétences professionnelles particulières pour enseigner auprès d'élèves en grande difficulté dans les apprentissages.

## **IV L'AFFECTION POST CERTIFICATION**

La possession de la 2CA-SH permet d'accéder à des postes entiers ou à compléments de service en UPI, SEGPA, EREA, UPR (Postes en établissement pénitentiaire), et Etablissements Hospitaliers ;

Cette demande sera examinée de façon prioritaire selon les modalités définies dans le BA annuel – spécial Mouvement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation -.

## **V. LA FORMATION CONTINUE**

Des modules de formation d'initiative nationale pour les titulaires du 2 CA-SH visent à l'approfondissement et à l'actualisation des compétences et connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P.

Des modules de formation continue figurant à l'offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d'assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires ( <http://dafip.aix-marseille.fr> ).

## SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/09-464-140 du 29/06/2009

### **ARRETE MODIFICATIF RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DE DECISION DE CONSEIL DE DISCIPLINE DES EPLE**

Destinataires : Tous les collèges - lycées - LP et EREA

Affaire suivie par : M. GRIGNON - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02

#### **LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

**Vu** l'article D. 511-51 du Code de l'éducation,

**Vu** l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la composition de la Commission académique d'appel des décisions de conseils de discipline des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement,

#### **ARRETE MODIFICATIF**

##### **Article 1 :**

L'article 2 de l'arrêté précité est ainsi modifié :

M. Gérald ATTALI, Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional est nommé pour une durée de un mois en remplacement de Mme Marianne FIELD, Inspectrice d'académie – Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissements et Vie Scolaire, ceci à compter de la publication du présent arrêté au Bulletin Académique du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille.

##### **Article 2**

La Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 juin 2009

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*